

A dicter et à faire noter à la fin du cahier.

L'épreuve est notée sur 40 points. Elle dure deux heures et est divisée en trois parties.

Première partie : Histoire et géographie (18 pts)

Vous avez le choix entre deux sujets.

Chaque sujet comporte deux exercices :

- une étude de documents (8 pts) : il s'agit de répondre à des questions simples portant sur ces documents (texte, tableau statistique, caricature, carte, etc.) ;
- un paragraphe argumenté (10 pts) : il s'agit de rédiger un paragraphe argumenté (appelé aussi synthèse) d'une vingtaine de lignes sur un sujet donné.

Deuxième partie : Education civique (12 pts)

Vous devez traiter un sujet imposé, sur le même principe qu'en histoire-géographie :

- une étude de documents (4 pts) ;
- un paragraphe argumenté d'une quinzaine de lignes (8 pts).

Troisième partie : Repérage dans le temps et dans l'espace (6 pts)

Ce repérage porte sur l'ensemble des connaissances acquises dans ce domaine depuis la classe de 6^e.
Vous les trouverez à la fin de votre manuel d'histoire-géographie.

La présentation et l'orthographe sont notées sur 4 pts.